



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 2 juillet 2013, le règlement suivant a été adopté :

- Règlement 2013-233 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement 2012-202 et abrogeant le règlement 2013-230 relatifs au stationnement dans les rues sur le territoire de la municipalité de crabtree

•
Ce règlement entre en vigueur le 4 juillet 2013.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 4 juillet 2013

..... Pierre Rondeau

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à
chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **4 juillet 2013** entre 10 h et 17 h.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce **4 juillet 2013**

..... 